



Coulmiers

3.1

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage
Ensemble de la commune
Echelle : 1 / 5 000e

Procédure
Approuvé le : 26 janvier 2012
Projet arrêté le : 11 janvier 2011
Prescrit le : 28 août 2008

ixia
www.ixia.fr

- LEGENDE :**
- | | |
|--|--|
| <p>U Zone urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> Ua secteur du bourg ancien Uc secteur d'équipement collectif Ud secteur où les débouchés sont imposés Ul secteur où le sens de faitage est imposé Ulc secteur du lotissement des Colombes <p>IAU Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation</p> <ul style="list-style-type: none"> IAUp secteur exposé d'un point de vue paysager <p>IIAU Zone à urbaniser réservée pour une urbanisation future</p> <p>A Zone agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> Ah secteur d'écart bâti en zone agricole Ap secteur de zone agricole d'intérêt paysager | <p>N Zone naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Nh secteur d'écart bâti en zone naturelle Nb secteur de jardin Np secteur ayant un rôle paysager Ni secteur d'espace vert du lotissement des Colombes Ng secteur de projet de golf Nc secteur de projet de camping <p>Espace boisé classé</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace boisé classé à créer Emplacement réservé n°1 (quadrillage en magenta ou noir) Elément de paysage à protéger (art. L123.15 7°) Sens de faitage imposé La limite des zones et secteurs correspond au milieu de l'épaisseur du trait rouge |
|--|--|